

N° CP

Séance du 6^e/47-06
5 MAI 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

05 MAI 2006

C051
FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
POUR L'ANNEE 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération de la Commission Permanente du 11 mars 2005,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg pour le financement du poste d'animateur GERPLAN pour l'année 2006. Le montant maximum de l'aide départementale est de 16.000 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet... 5 MAI 2006
Publication... 12 MAI 2006.....
Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions